

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du **24/09/2026**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **37**

Quorum : **22**

N° **15_300926**

OBJET : ENFANCE
EDUCATION JEUNESSE

Aide aux projets des jeunes
et BAFA.

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Trente Septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL, Monsieur Jean-Marie DOUVILLE, Monsieur René VANULS

formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur Arthur SALONE (donne pouvoir à Monsieur Alexandre LATZ), Monsieur Fabio CHIKHOUNE (donne pouvoir à Monsieur Raphaël DA HORTA), Monsieur Jean-Pierre NIVET (donne pouvoir à Monsieur Denis GRANDJEAN), Madame Virginie RAES (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD (donne pouvoir à Monsieur Mathieu NOVELLI), Monsieur Pascal AGOSTINI (donne pouvoir à Madame Julie GABRIEL)

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Délibération n°15_300926 du Conseil Municipal du mercredi 30 septembre 2026 (suite)

Monsieur Raphaël DA HORTA rapporte :

Soucieuse de favoriser l'autonomie, la créativité et l'engagement solidaire des jeunes Aubagnais, la Ville d'Aubagne propose de poursuivre ses dispositifs d'aide aux projets des jeunes.

L'accompagnement à la mise en œuvre de leurs projets a pour objectif de favoriser la responsabilisation, l'implication, l'enrichissement par le partage, l'ouverture au monde, le développement social et citoyen.

Les aides sont destinées aux jeunes résidant à Aubagne, agissant à titre individuel ou dans le cadre d'un collectif non constitué en association, âgés de 18 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes adultes en situation de handicap) et à partir de 16 ans et un jour pour l'aide au BAFA).

Ils doivent retirer leur dossier d'aide au Service Information Jeunesse (PIJ), être titulaires de la Carte Jeunesse en cours de validité et d'un compte bancaire.

Un même bénéficiaire ne peut obtenir qu'une aide au titre du présent dispositif tous les deux ans, pour des projets concernant les domaines suivants : la création artistique, l'encouragement à la démarche d'autonomie et de responsabilisation dans le cadre de projets culturels ou sportifs à l'échelle locale, nationale ou européenne, la solidarité, ou encore le cursus de formation BAFA.

Ces projets doivent intégrer une action ayant un retentissement sur la ville d'Aubagne.

Les aides consenties sont attribuées sous forme de bourses :

1. Projet création artistique : 400 euros d'aide globale par projet ;
2. Projets culturels ou sportifs à l'échelle nationale ou européenne : 50 euros par jour, avec un plafond de 4 jours, soit un maximum de 200 euros d'aide par personne, pour un groupe maximum de 5 personnes ;
3. Projets solidaires : 80 euros par jour, avec un plafond de 4 jours, soit un maximum de 320 euros d'aide par personne, pour un groupe maximum de 5 personnes ;
4. Projet « BAFA Citoyen » :
Une aide de 200 euros pour le stage de base théorique,

Une aide de 150 euros pour le stage d'approfondissement pour les jeunes impliqués sur l'ensemble de la formation (stage théorique + stage pratique). Cette aide peut être demandée par les jeunes de 16 ans et un jour qui ont un QF compris entre 1.200 euros et 2.500 euros ou qui ont plus de 20 ans et dont le QF est inférieur à 2 500 euros.

Pour chaque demande d'aide, un dossier complet doit être déposé au Service Information Jeunesse pour examen, au plus tard dix jours ouvrables avant chaque commission, et dans la limite de l'enveloppe allouée à l'aide et l'accompagnement de projets des jeunes Aubagnais.

La commission d'examen des dossiers est composée d'au moins deux élus, de deux fonctionnaires municipaux et de deux élus du Conseil Municipal des Jeunes pour avis consultatif.

Les projets retenus font l'objet d'une convention entre le ou les bénéficiaires et la Ville d'Aubagne, précisant les conditions de réalisation et de mise en œuvre du projet.

Cette délibération propose de reconduire en 2027, le dispositif d'accompagnement et d'aide financière aux projets portés par les jeunes Aubagnais.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Ville d'Aubagne de reconduire sa politique d'aide et d'accompagnement en faveur de la jeunesse,

Délibération n°15_300926 du Conseil Municipal du mercredi 30 septembre 2026 (suite)

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER la reconduction du dispositif d'accompagnement et d'aide financière aux projets portés par les jeunes Aubagnais pour l'année 2027 ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions entre les bénéficiaires et la Commune ;

ARTICLE 3 : de PRÉCISER que les crédits nécessaires à la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement et d'aide aux projets des jeunes seront prévus au budget primitif 2027, pour une enveloppe prévisionnelle de 7800 € (sept mille huit cents euros).

ADOpte A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME



Jean-Pierre SQUILLARI
Maire
1 oct. 2026